

26-MAR-2007

25-FEB-2008 Avis de modification

(THROW BAG)

**WILSON
BROMONE®
REPAS-APPÂT**

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 16700 LOI P.A.

GARANTIE : BROMADIOLONE 0,005 %
Contient du malathion à raison de 0,0096 % et du propionate de calcium
à raison de 0,3 % à titre d'agents de conservation

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BOÎTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

50 g

Avis de modification

~~Nu-Gro-PR Inc.~~
10 Craig St.
Brantford, ON
Canada N3R 7J1
519-757-0077

Agrium Advanced Technologies RP Inc.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Avant d'employer le produit, lire les PRÉCAUTIONS concernant le placement et l'entreposage.

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec les yeux,** les rincer à grande eau pendant 15 minutes. **En cas de contact avec la peau,** bien laver la peau à l'eau et au savon. **En cas d'ingestion,** PROVOQUER LE VOMISSEMENT en faisant boire un ou deux verres d'eau et en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet arrondi. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son n° d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION : Envelopper le contenant et le jeter avec les ordures ménagères. Ne pas réutiliser le contenant vide.

ÉLIMINATION DES RONGEURS: Jeter les rongeurs morts aux ordures ménagères ou les enterrer.

26-MAR-2007

(CARTON)

**WILSON
BROMONE®
REPAS-APPÂT**

UNE DOSE SUFFIT POUR TUER LES RATS ET SOURIS

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 16700 LOI P.A.

GARANTIE : BROMADIOLONE 0,005 %
Contient du malathion à raison de 0,0096 % et du propionate de calcium
à raison de 0,3 % à titre d'agents de conservation.

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

1 kg (20 sachets de 50 g d'appât)

Avis de modification

~~Nu-Gro PR Inc.~~
10 Craig St.
Brantford, ON
Canada N3R 7J1
519-757-0077

Agrium Advanced Technologies RP Inc.

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

L'appât DOIT être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie et des animaux d'élevage. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

MODE D'EMPLOI (à l'intérieur et le long des murs extérieurs des immeubles): Pour enrayer les rats et les souris.

Rats : Placer de 120 g d'appât à un intervalle de 3 à 4 mètres par placement. Renouveler avec des appâts frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que l'activité des rats cesse.

Souris : Placer 10 à 15g d'appât à un intervalle de 2,5 à 3,5 mètres par placement. Une plus grande quantité (de 30 à 60 g), peuvent être nécessaire là ou il y a une activité intense des souris. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que l'activité des souris cesse.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les produits prémesurés offerts en emballages serrés. Porter des gants de caoutchouc lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec les yeux,** les rincer à grande eau pendant 15 minutes. **En cas de contact avec la peau,** bien laver la peau à l'eau et au savon. **En cas d'ingestion,** PROVOQUER LE VOMISSEMENT en faisant boire 1 à 2 verres d'eau et en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet arrondi. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : En cas d'ingestion accidentelle par des humains ou des animaux familiers, cette substance peut réduire la capacité de coagulation

du sang et causer des saignements. La vitamine K₁, sous forme d'injections intramusculaires ou sous-cutanées ou administrée par la bouche, est suggérée comme traitement curatif pour un tel empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas est mesurée en établissant les temps de prothrombine prolongés (T.P.) afin de déterminer la thérapie appropriée. On devra effectuer des traitements répétés si les temps de prothrombine l'exigent.

ENTREPOSAGE :

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION : Envelopper le contenant et le jeter avec les ordures ménagères. Ne pas réutiliser le contenant vide.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Jeter les rongeurs morts aux ordures ménagères ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.